



COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU VENDREDI 20 SEPTEMBRE 2019

L'assemblée débute par l'assemblée Générale extraordinaire à 19 h 30 pour la modification d'un article des statuts.

La modification a été adoptée à la majorité.

Le texte à modifier est :

Article 6. Affiliation.

L'association est affiliée à la Fédération Française de Tir à l'Arc régissant le sport pratiqué.

Elle s'engage :

- 1) A se conformer entièrement aux statuts et règlements de la dite fédération, ainsi qu'à ceux de leurs instances régionales et départementales.
- 2) A se soumettre à toute sanction disciplinaire qui pourrait lui être infligée en application des dits statuts et règlements.

L'article 6 a été modifié par :

Article 6. Affiliations.

- A) L'association est affiliée à la Fédération Française de Tir à l'Arc régissant le sport pratiqué.

Elle s'engage :

- 3) A se conformer entièrement aux statuts et règlements de ladite fédération, ainsi qu'à ceux de leurs instances régionales et départementales.
- 4) A se soumettre à toute sanction disciplinaire qui pourrait lui être infligée en application des dits statuts et règlements.

L'association « Club des Archers Drouais » pourra ouvrir des sections au sein des fédérations affinitaires à la FFTA, en respectant les conventions signées par la FFTA.

- B) L'association est affiliée à la Fédération Française Handisport.

Elle s'engage :

- 1) A se conformer entièrement aux statuts et règlements de ladite fédération, ainsi qu'à ceux de leurs instances régionales et départementales.



2) A se soumettre à toute sanction disciplinaire qui pourrait lui être infligée en application des dits statuts et règlements.

3) L'association pratique les activités physiques et sportives pour handicapés physique, visuels et auditifs.

- C) L'association est affiliée à la Fédération Française du Sport Adapté.

Elle s'engage :

1) A se conformer entièrement aux statuts et règlements de ladite fédération, ainsi qu'à ceux de leurs instances régionales et départementales.

2) A se soumettre à toute sanction disciplinaire qui pourrait lui être infligée en application des dits statuts et règlements.

3) L'association pratique les activités physiques et sportives pour handicapés Mentaux.

La séance de l'Assemblée Générale Extraordinaire a été suivie de l'assemblée générale.

L'Assemblée Générale du « Club des Archers Drouais » s'est tenue le Vendredi 20 Septembre 2019 au Palais des Sports à Dreux à 19 h 40.

Etaient présents : l'ensemble du Conseil d'Administration (9 personnes) ainsi que 21 licenciés ou représentants de licenciés mineurs et 17 procurations avaient été données.

Donc un total de 38 personnes pour 74 adhérents : le quorum est atteint.

1) **Rapport moral** : Jean-Pierre Kergastel, président

Après avoir accueilli l'assemblée, JP Kergastel, fait voter le compte-rendu de l'AG de Septembre 2018 : il est approuvé à l'unanimité

Jean-Pierre Kergastel remercie les adhérents pour leur participation au bon fonctionnement de l'association, les membres du Conseil d'Administration et les entraîneurs ainsi que la Ville de Dreux pour son soutien dans les différentes manifestations.

Les réalisations de la saison 2018-2019 :

- Organisation du championnat régional en sport adapté qui a remporté aussi un franc succès grâce aux organisateurs et aux bénévoles.
- Participation au Trophée des Mixtes de débutants et de confirmés

2) **Bilan financier** : Sandrine Carrez intérim du trésorier

- Lecture du bilan
- David Cepa, vérificateur aux comptes donne son quitus
- Le vérificateur aux comptes pour l'AG 2020 sera Guillaume LIGOT



3) **Bilan sportif** : Dany LE GALL

- Bon taux de fidélité dans les cours
- Plus de la moitié des adhérents ont participé aux compétitions
- L'école de tir :
 - o Lundi : cours assuré par Alain Martinage
 - o Mardi : cours assurés par Frédérique Charon assistée de François Lusurier
 - o Jeudi : cours assurés par Jean-Pierre Kergastel assisté de Daniel Fichet
- Les résultats en compétitions :
 - o 3 podiums ont été obtenus par les débutants : Caroline Fernandes
 - o 3 podiums ont été obtenus par les confirmés : Sandrine Carrez, Monique Chagot et Marie-Claire Causse
 - o Championnat de France : Marie-Claire Causse a obtenu la 3^{ème} place et Monique Chagot 4^{ème}
 - o Championnat de France de Sport Adapté : Camille Potron a obtenu la 4^{ème} place
 - o Championnat de France 3D : Marie-Claire Causse a obtenu la médaille d'or
 - o Trophée des Mixtes – championnat de France : équipe débutante : Caroline Fernandes et Nicolas Linck et équipe confirmée : Marie-Claire Causse et Fabrice Le Pellec : 3^{ème}

4) **Divers** :

- Le club participe toujours aux Foulées Drouaises et au Forum des Associations à Dreux

5) **Projet de la saison 2019-2020** :

Le club organisera une manche de Division Inter Départemental au mois de Mai 2020.

6) **Election des membres du Conseil d'Administration** :

Un membre du bureau, Jean-Claude Maillard, a donné sa démission. Frédéric Gateau a présenté sa candidature et a été élu.

7) **Questions diverses** :

Demande pour savoir pourquoi ne pas changer de Fédération type UFOLEP

Réponse : Pour l'instant, le club ne s'est pas positionné pour un changement de Fédération.

Demande de mettre les lampes LEDS au plafond

Réponse : accord donné à Alain pour l'installation

Demande pour l'accès à Comteville

Réponse : Pas de restriction, sauf pendant les séminaires

La séance est levée à 21 h 15.

Dreux le 16 Octobre 2019

Jean-Pierre KERGASTEL

Dany LE GALL